

Le jury qui décidera de la distribution des prix se composera de trois membres.

Il sera procédé à la nomination de ces trois membres du jury de la manière suivante :

Un membre sera nommé par l'Association patriotique autrichienne de secours aux blessés, aux veuves et aux orphelins de militaires, qui siège à Vienne;

Un second membre du jury sera nommé par le Comité international de Genève;

Le troisième membre du jury sera nommé par le Comité central soussigné.

Le droit de publication reste dévolu à l'auteur de l'un ou de l'autre des ouvrages primés. Si l'auteur n'use point de ce droit dans le cours des six mois qui suivent l'adjudication des prix, ce droit échoit au Comité central soussigné.

Berlin, le 1^{er} mai 1873.

*Le Comité central des Sociétés allemandes de secours
aux blessés militaires,*

E. VON HOLLEBEN.

CORRESPONDANCE DE BERLIN

M. Hass, premier vice-président du Comité central allemand, nous communique les nouvelles suivantes :

« Sa Majesté l'Impératrice d'Allemagne a décidé de donner 20 médailles d'or, portant sur l'avert l'effigie de Sa Majesté, et sur le revers : *Vienne 1873*, entourant la Croix rouge, aux personnes qui ont exposé dans le pavillon sanitaire à Vienne des objets offrant une supériorité marquée. Le choix de ces exposants est confié à une commission composée de MM. Billroth, von Langenbeck, Virchow, baron Mundy, Esmarck, von Held, le chevalier d'Arneth et Evans. Sa Majesté a également décidé de faire photographier les objets les plus remarquables de l'exposition sanitaire et de faire

réunir ces photographies en un album. Une décision ultérieure réglera la manière dont cet album sera répandu.

« Sa Majesté a voulu témoigner par une lettre adressée à M. le D^r Wittelshöfer, président de la section sanitaire de l'Exposition de Vienne, l'intérêt qu'elle prend à la réunion privée convoquée par MM. les docteurs Wittelshöfer, Billroth et Mundy, pour discuter la question sanitaire et expérimenter le matériel réuni à l'Exposition. Voici la lettre de Sa Majesté :

« Vous avez pris l'initiative d'inviter, avec le concours de M. le
 « professeur D^r Th. Billroth, et le D^r J. Mundy, des hommes
 « marquants dans la science ou s'occupant de questions d'humani-
 « té, à une Conférence internationale privée qui doit avoir lieu
 « à Vienne. Ensuite de l'intérêt que je porte à toutes les questions
 « philanthropiques, j'ai pris connaissance de votre invitation et je
 « lui souhaite le meilleur succès. — Le privilège des amis de l'hu-
 « manité, qui consiste à pouvoir porter assistance partout où l'on
 « réclame du secours et à s'intéresser à la réalisation des expé-
 « riences d'une utilité publique incontestable ; les intérêts de la
 « civilisation, qui se montrent si bien dans une exposition univer-
 « selle, cette vraie fête de la paix ; ces raisons, et d'autres encore,
 « m'enhardissent à vous soumettre quelques points qui méritent
 « d'être étudiés, en particulier : l'affermissement et l'achèvement
 « de la grande alliance qui se groupe autour du sublime symbole
 « de la Croix rouge ; la formation d'infirmières en temps de paix
 « comme en temps de guerre, et l'entente sur les progrès tech-
 « niques à réaliser. Enfin, en vue de faire bénéficier de l'Exposition
 « un plus grand nombre de personnes, la somme qui, primitive-
 « ment, devait être employée à l'acquisition de quelques objets,
 « recevra une autre destination ; elle servira, avec la participation
 « du Comité central allemand, à la représentation graphique de
 « ces mêmes objets. C'est une pensée à la fois consolante et con-
 « forme au sentiment de tous les amis de la Croix rouge, que celle
 « des efforts qui vont être tentés pour coordonner les moyens de
 « secours que l'esprit humain peut s'honorer d'avoir inventés.

« Baden, le 18 septembre 1873.

(Signé). « AUGUSTA. »

« L'intérêt constant que Sa Majesté l'Impératrice d'Allemagne voue aux affaires de la Croix rouge, intérêt qui a eu ainsi dernièrement une nouvelle occasion de se manifester d'une manière pratique, doit servir d'exemple aux Comités de l'Allemagne et les engager à ne point se lasser, mais à suivre les traces de leur auguste protectrice.

« A la fin du mois de juin dernier, les stations climatériques pour convalescents, en Suisse, ont été supprimées. 23 personnes y ont été entretenues pendant les mois les plus froids de l'année, et ont coûté au Comité central une somme d'environ 22,000 fr. Le délégué du Comité central, M. le chambellan de Crousaz, à Vennes, près Lausanne, a, pendant tout le temps de la cure, voué aux malades les soins et l'attention les plus constants.

« Il a été accordé à l'*Alice-Verein* de Darmstadt, laquelle a décidé la création d'un Asile pour les garde-malades et d'un hôpital qui, en cas de besoin, doivent être mis à la disposition du Comité central, un subside de 5,000 thalers ; il a également été accordé, pour le même objet, à la Direction de la maison de diaconesses de Bielefeld, 5,000 thalers, et à la *Friedrich-Wilhelm-Victoria-Stiftung*, à Insterburg, 2,000 thalers.

« Les gardes sanitaires que la Société locale de Berlin a établies à grand'peine dans la ville, excitent la reconnaissance générale ; on les a augmentées de 4 ; elles ont donné des soins, dans le second semestre 1871, à 319 personnes, et dans le troisième à 355. Une activité en temps de paix ainsi entendue n'est assurément pas sans utilité.

« Le Comité central des sociétés allemandes a l'intention de convoquer à Berlin, pour le mois de décembre, une Conférence des sociétés régionales, où celles-ci se feront représenter par des délégués, et dans laquelle sera discutée la question de la Croix rouge, dans le but de la faire progresser.

« Il nous reste à parler de l'institution « Impératrice Augusta, » fondée par l'initiative et grâce à la participation de S. M. l'Impératrice d'Allemagne, à Charlottenburg près de Berlin, en 1872. Cette institution, dans laquelle, d'après ses statuts, doivent être reçues les filles des officiers allemands, des employés militaires, des ecclésiastiques, des médecins, et de ceux des membres de la Croix rouge que l'on peut leur assimiler, a déployé, dans la pre-

mière année de sa fondation, une grande activité. Les fonds qui ont été réunis pour cette institution se montaient, à la fin d'avril de cette année, à 211,000 thalers, non compris des dons nombreux en nature. Le nombre des élèves s'est élevé, dans le courant de l'année, de 7 à 41, et les modifications introduites dans cet établissement permettront de porter ce chiffre à 50. »

STATISTIQUE DU PERSONNEL SANITAIRE ALLEMAND PENDANT LA
DERNIÈRE GUERRE

Nous empruntons au journal le *Kriegerheil* les chiffres ci-après :

Pendant la guerre franco-allemande, les médecins du corps sanitaire de l'armée étaient au nombre de 3,679 ; en outre, 1,769 médecins étaient, par suite d'un contrat spécial avec l'autorité militaire, occupés dans les lazarets de réserve et les dépôts des prisonniers, sans compter les médecins qui, en grand nombre, ont été occupés par le Comité central et les autres sociétés de secours aux blessés. 842 étudiants, ayant au moins 3 années d'études, ont également pris part au soin des blessés et malades, soit dans l'armée active, soit dans les lazarets.

Les pays étrangers ont fourni aussi un nombre respectable de médecins. De ce nombre, les uns (115) servaient d'une manière officielle, ensuite d'un contrat avec le médecin d'état-major général de l'armée, savoir : 77 avec l'armée active, et 38 dans les lazarets de réserve et les dépôts. Mais, en outre, et pour autant que le nombre a pu en être connu, 232 médecins étrangers servaient sans contrat spécial, soit dans les lazarets et ambulances officielles, soit sous la direction des sociétés. En tout, 347 médecins étrangers, qui se répartissent ainsi : 84 Hollandais, 69 Suisses, 57 Américains du Nord, 49 Russes, 38 Anglais, 22 Autrichiens, 15 Belges ; la Grèce, l'Italie et l'Espagne en avaient fourni chacune 2 ; la Norwège, la Suède, la Turquie, la Roumanie, la Serbie, le Mexique et le Cap, 4 chacun.